

**Part 145 : organismes de maintenance**

Extension à la réglementation étatique (EMAR/FR 145)

But

Cette formation s'adresse aux ingénieurs et cadres appartenant aux industries aéronautiques. Elle leur permettra de se sensibiliser aux exigences auxquelles doivent répondre les organismes de maintenance d'aéronefs, moteurs, hélices, équipements et éléments d'aéronefs.

L'extension (EMAR/FR 145) de l'application de ces exigences aux aéronefs étatiques sera présentée.

Esprit Général

Les formations :

AED 054 - PART 21J : organismes de conception - Extension au EMAR/FR21 J

AED 055 - PART 21G : organismes de production - Extension au EMAR/FR 21G

AED 056 - PART M : maintien de la navigabilité des aéronefs - Extension au EMAR/FR M

AED 057 - PART 145 : organismes de maintenance - Extension au EMAR/FR 145

sont relatives à la réglementation de l'EASA appliquée aux agréments d'organisations. L'intérêt de ces formations réside dans leur caractère obligatoire dans l'industrie aéronautique européenne.

Après une introduction à la notion d'autorité les exigences relatives à la maintenance seront présentées.

La formation s'orientera ensuite vers une présentation des exigences relatives aux agréments d'organismes de maintenance.

Prérequis**Niveau du stage : Base**

Ingénieurs et cadres, sans formation préalable au domaine traité. Avoir suivi le stage AED 056 est recommandé.

Durée et emploi du temps

Le stage dure 1 jour (6 heures).

**Olivier BOURDON**Formateur et auditeur PART21G, PART145 et
EMAR**Date****TOULOUSE**

Programmé

27 Mai 2027

Catalogue Complet
des formations

* Conditions Générales



01 41 08 01 01



contact@eurosae.com

**Sommaire****Comprendre la place du Part 145 dans la chaîne de navigabilité**

Situer l'organisme de maintenance et ses interfaces avec l'exploitant / CAMO, la conception, la production et les autres acteurs de la navigabilité.

Construire et maintenir un organisme Part 145

Agrément, organisation, responsabilités, domaine d'activité, personnel, compétences, installations et système documentaire.

Préparer les moyens nécessaires à la maintenance

Fournisseurs, approvisionnements, réception, stockage, outillages, équipements, documentation et ressources nécessaires avant intervention.

Réaliser et libérer la maintenance

Préparation du travail, réalisation des tâches, contrôles, tâches critiques, traitement des écarts, traçabilité et remise en service.

Surveiller et améliorer l'organisme

Surveillance interne, événements, non-conformités, actions correctives, compétences, changements, retour d'expérience et maintien de l'agrément.

Maîtriser les interfaces avec le client et les autres organismes

Contrats et commandes de maintenance, responsabilités respectives, données reçues, prestations sous-traitées et restitution de l'aéronef ou de l'équipement.

Échanges, retours d'expérience et synthèse

Mise en perspective des pratiques, questions des participants et validation des acquis.

Les principales différences entre Part 145 civil et FRA/EMAR 145 sont présentées au fil des thèmes concernés.

Version anglaise programmable à la demande

Pour faire une demande

Bulletin d'inscription

* Conditions Générales



01 41 08 01 01



contact@eurosae.com